

VILLE DE RONCQ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

BUDGET PRIMITIF 2022

NOTE DE PRESENTATION

Dans le prolongement de notre Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) du mois de décembre dernier, nous vous invitons ce soir à examiner les propositions budgétaires établis par Monsieur le Maire – Président de notre Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Ce budget 2022 s'inscrit dans la continuité des budgets précédents dès lors où sont maintenus les crédits nécessaires en direction des familles en difficulté ou les plus modestes (aides financières et secours, aides à la cantine, ALSH, activités périscolaires ...). Il veille également à la mise en œuvre des actions qui ont été développées lors du DOB cité ci-dessus.

Je vous propose donc d'examiner l'aspect comptable de ce budget primitif 2022 de manière globale dans un premier temps, puis de manière détaillée, section par section. Toutes sections confondues, le budget primitif 202 s'élève à **604 000 €**.

Pour ce qui a trait à la **Section de Fonctionnement**, celle-ci est équilibrée à hauteur de 593 000 €.

Au niveau de la **Section d'Investissement**, elle s'équilibre à hauteur de 11 000 €.

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – DEPENSES :

- **Chapitre 011** (Charges à caractère général) soit **281 000 €** (contre 288 000 € en 2021 soit - 2,4 %) :
 - o Dont 200 000 € d'achat de prestations de service (portage repas seniors et convivial)
 - o Dont 3 000 € de frais d'alimentation (friandises maison de retraite, convivial...)
 - o Dont 19 000 € (CLIC Relais autonomie, CAD-SAV ...)
 - o Dont 42 500 € (remboursement à la Ville des coûts indirects liés aux repas, aides du CCAS aux familles les plus modestes : restauration, AMIS, Activités périscolaires)
 - o Dont 3 000 € pour des frais de transports (sorties)
 - o Dont 2 000 € pour journées de formation à destination du personnel
 - o Dont 5 000 € pour l'achat de cartes cadeaux pour le personnel et agents retraités
 - o Le solde soit +/- 7 000 € (assurances, documentation technique, location véhicule, entretien véhicule...)

- **Chapitre 012** (Charges de personnel) soit **257 000 €** - ce poste augmente sensiblement par rapport au BP 2021 (+ 18,4 %). On passe d'un montant de 217 K€ en 2021 à 257 K€ en 2022 – Cette augmentation s'explique par le recrutement, pour une durée de deux ans, d'un conseiller numérique chargé d'accompagner les personnes susceptibles de rencontrer des difficultés face à la transition numérique. L'Etat accompagnera les collectivités volontaires par une aide à hauteur de 50 K€ pour les deux années.

- **Chapitre 65** (Autres charges de gestion courante) soit **41 500 €** contre 40 000 € en 2021, soit
 - o 25 000 € d'Aides (dont 5 K€ de bourses internationales en fonction des projets proposés)
 - o 11 000 € au titre de subventions aux associations
 - o 4 700 € pour des droits d'utilisation (informatique en nuages)
 - o 800 € pour des créances irrécouvrables
- **Chapitre 67** (Charges exceptionnelles) soit **2 500 €** (provision pour intérêts moratoires, subventions exceptionnelles)

SOUS-TOTAL **582 000 €**

- **042** Dotations aux amortissements et provisions **11 000 €**
(Amortissement des matériels et équipements achetés ces dernières années)

TOTAL **593 000 €**

B – RECETTES

- **Chapitre 013** (Atténuations de charges) – Rembt Ind. Journalières **1 000 €**
- **Chapitre 70** (Produits des services) - livraisons repas séniors **190 000 €**
- **Chapitre 74** (Subvention et participations - subvention de la Ville - Aide pour le conseiller numérique **350 000 €*
50 000 €**
- **77** Produits exceptionnels **2 000 €**

TOTAL **593 000 €**

*il s'agit d'une estimation, cette subvention est appelée à être réajustée lors de la reprise des résultats de l'année N-1 lors du prochain vote des compte administratif et compte de gestion 2021.

II – SECTION D'INVESTISSEMENT

Je vous invite maintenant à porter notre attention sur la section d'investissement. Celle-ci s'élève en dépenses à hauteur de **11 000 €**.

A – DEPENSES

- **Chapitre 20** - Achat de licences (logiciels de gestion pour le CCAS) **5 000 €**
- **Chapitre 21** - Achats de mobiliers et équipements divers (provision) **6 000 €**

TOTAL **11 000 €**

B – RECETTES (AMORTISSEMENTS – Mouvements d'ordre)

- **040** Amortissement (même chose que le chap. 042) **11 000 €**
(Amortissement des matériels et équipements achetés ces dernières années)

TOTAL **11 000 €**

Ces propositions budgétaires sont maintenant ouvertes au débat.